

CHARTRE ADHESION AUX VALEURS DE TROC AU VILLAGE

« TROC AU VILLAGE » c'est :

- ① **échanger autrement** et librement **des savoirs, des services, et des biens**
- ① **privilégier le lien** plutôt que le bien
- ① **valoriser les savoirs, les savoir-faire, et la responsabilité de chacun**, par la **coopération, la solidarité, et la réciprocité.**

Les personnes participant à **TROC AU VILLAGE** s'engagent à respecter les valeurs sous-tendues par les propositions suivantes :

- ① **Expérimenter et développer des pratiques d'échanges, simples, sans argent, de manière loyale et équitable**, au sein de la commune de Vaulnaveys le Haut
- ① **Faire vivre des valeurs solidaires, de manière ludique et chaleureuse**, fondées sur le **dialogue, la confiance, le lien social, et la réciprocité au sein du groupe**
- ① **Fonctionner de manière démocratique et participative**, au moyen de structures transparentes, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques et des mouvements religieux ou idéologiquement exclusifs
- ① **Œuvrer dans le respect de l'environnement**
- ① **Favoriser l'épanouissement des participants, dans le respect** du rythme personnel de chacun

Règlement intérieur

1. Objectifs et éthique

Les objectifs du dispositif « **TROC AU VILLAGE** », mis en place par l'association « **Bien vivre à Vaulnaveys** » sont :

- de permettre l'échange de biens, de services, de savoirs, et la mise en place d'activités de loisirs entre les participants, de manière à favoriser le lien social et l'entraide
- de mettre en commun des compétences, de s'entraider et d'améliorer la qualité de vie de ses participants sans utiliser d'argent tout en respectant les individus dans leurs différences

L'éthique de Troc au village amène à proscrire tout prosélytisme d'ordre religieux, politique, ou sectaire.

2. Adhésion

Pour devenir membre du groupe, la personne intéressée devra rencontrer un référent. Elle pourra soit le contacter directement à l'adresse troc@bienvivreavaulnaveys.fr, soit se rendre à une rencontre programmée de Troc au village. (Contacts et dates des rencontres sur le site www.bienvivreavaulnaveys.fr).

Il lui sera demandé de signer le présent document « Charte et règlement » de Troc au village, garantissant son engagement moral.

3. Catalogue des ressources

Toutes les propositions d'offres et de demandes sont répertoriées dans le catalogue des ressources sur le site internet : www.bienvivreavaulnaveys.fr, et dans un catalogue papier accessible en mairie. Un répertoire des adhérents permet de contacter directement la personne de son choix pour convenir d'un échange.

Les membres acceptent que les informations requises pour gérer les échanges soient informatisées et fournies aux autres adhérents (téléphone et/ou mail). Ces informations sont strictement réservées au fonctionnement interne de Troc au village.

4. Échanges

Les échanges se réalisent entre membres de Troc au village, selon les demandes et les offres de chacun. Un membre peut refuser toute proposition d'échange. Un échange constitue un engagement moral à rendre au groupe, qu'il s'agisse d'échange de biens, de services ou de savoirs. Mais la réciprocité ne se limite pas aux deux personnes qui se sont contactées. Elle pourra se faire avec tous les membres. En outre, elle n'est pas toujours obligatoire : l'on peut offrir sans recevoir, et l'on peut recevoir sans offrir.

Attention : le service rendu ne peut être qu'un coup de main ponctuel, de faible importance ou de courte durée ne pouvant concurrencer un service marchand existant sur la commune.

5. Unité d'échange et valeur d'échange

Troc au village n'a pas de monnaie d'échange instituée. Toutes les compétences des membres du groupe sont mises sur un pied d'égalité. Les services échangés au sein de « Troc au village » sont établis de gré à gré. Les échanges se font sur un principe de confiance, d'accord amiable, avec tact et mesure. Ce sont les « Mercis » ou les « Sourires » qui soutiennent les conditions de l'échange.

6. Responsabilité

Troc au village donne l'opportunité de mettre en contact les membres pour des échanges, mais n'a pas la compétence de gérer d'éventuels litiges.

Chaque membre garde toute sa responsabilité et s'entoure de toutes les garanties pour que ses activités soient conformes aux réglementations en vigueur.

Le déroulement d'un échange est placé sous la seule responsabilité civile et individuelle des deux adhérents et non sous la responsabilité de l'association « Bien vivre à Vaulnaveys ».

7. Chaque nouveau membre adhère aux valeurs de Troc au village, ainsi qu'à son règlement.

Il s'engage à s'y conformer.

Nom et signature

Date